

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au séchoir à tabac, sous la présidence de Vincent GEOFFROID le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 06 juillet 2020

## **PRÉSENTS :**

V. GEOFFROID, D. BARCONNIERE, S. LAJOINIE, J-B CESSAC, M-P DE VIDO, M. LASSERRE, E. ESPIAUT, JM DEMONEIN, JL BREUIL, J. HAMELIN, Y. LAJUGIE, AP MAGNE, G. DELPIT, M. NOUET, R. VALADE..

**EXCUSÉ(E)S :** M. DELPIT, RENAUDIE N, BARJOT V, S. ROULLAND-BERTHELOT

*Nombre de présents : 15*

*Nombre d'excusés : 04*

**Secrétaire de séance : Marie-Pierre DE VIDO**

**En présence de Aude LAUMOND**

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Proposition de membres pour la commission des impôts directs
2. Compte administratif 2019, compte de gestion 2019 et budget primitif 2020 pour le lotissement
3. Election des délégués parmi le conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.
4. Divers

Le Maire propose de commencer par l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs pour pouvoir faire la transmission des résultats dans les temps.

### **3. Election des délégués parmi le conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Le nombre de délégués est déterminé par rapport au nombre de conseillers.

Pour COLY-SAINT-AMAND, il faut choisir 5 titulaires et 3 suppléants.

Pour ces élections le bureau est composé de : Vincent GEOFFROID, président, Marie-Pierre DE VIDO, secrétaire, et les accesseurs sont Robert VALADE, Jean-Baptiste CESSAC, Sandra LAJOINIE et Emmanuelle ESPIAUT.

Il est procédé au vote.

Les candidats retenus comme titulaires sont :

- Vincent GEOFFROID
- Jean-Michel DEMONEIN
- Yvette LAJUGIE
- Sylvie BERTHELOT-ROULLAND
- Jean-Louis BREUIL

Les candidats retenus comme suppléants sont :

- Robert VALADE
- Jean-Baptiste CESSAC
- Michel DELPIT

## **1.Commission des impôts directs**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

A la suite des élections municipales de 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le 23 juin 2020, une liste de 24 noms a été établie, elle est actée ce jour :

M. ROME Christian, M. BARJOT Patrick, M. NAREZZI Marc, M. MALARD Alain, M. PACAUD Jean-Pierre, M. JACQUET Denis, M. LAJOINIE Alain, M. MONTOUCHET Jean-Luc, M. GARDETTE Frédéric, M. SARLAT Jean-Paul, M. VILATTE Guy, MME BRESANGE Monique, M. HAMELIN Philippe, M. TOURNIER Jean, M. RENAULT Patrick, M. CHAUPRADE Jean-Pierre, M. DELPIT Alain, Mme JACK Francine, M. VEYSSIERE Alain, MME CESSAC Françoise, M. PESTOURIE Jean-Maurice, MME DELMAS Florence, M. YAUT Erik, M. DEMONEIN Jean-Jacques.

Les personnes présentes sur cette liste ont été contactées par courrier pour les informer du fait que leur nom allait être proposé à la Direction des Finances Publiques pour la désignation des commissaires titulaires et des commissaires suppléants. Parmi les membres, six seulement seront retenus par catégorie.

Monsieur le Maire donne lecture de cette liste et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette désignation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide cette liste.

## **2.Budget lotissement : compte administratif 2019, compte de gestion 2019 et budget 2020**

Le Maire explique le fonctionnement de ce budget créé pour vendre les terrains du lotissement du petit Bos. La mairie reste dans une vente active.

Présentation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019. Le conseil municipal délibère et accepte.

Présentation du budget primitif 2020 du lotissement :

Pour équilibrer le budget il est proposé une participation du budget principal.

Le Conseil Municipal adopte le budget présenté à l'unanimité.

## **4.Divers**

### **CNAS**

Organisme d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales. Il faut déterminer un délégué du personnel et un délégué des élus. Validation de Sandra Lajoinie en tant que déléguée des élus et de Aude Laumond en tant que déléguée du personnel.

### **PLAN DE FINANCEMENT DU SECHOIR A NOIX**

L'entreprise Renaudie a terminé les travaux extérieurs.

L'entreprise Salviat a terminé l'escalier et la rampe, le Maire propose de vitrifier le sol, c'est pourquoi il convient de modifier le plan de financement en prenant en compte ces travaux supplémentaires.

*Délibération annule et remplace la délibération 2019-06-02*

Monsieur le Maire propose des travaux pour optimiser **le local séchoir à noix** actuellement loué une partie de l'année pour l'exercice d'une activité saisonnière.

Monsieur le Maire propose l'aménagement des terrasses extérieures, la création d'un escalier et la modification de poutres permettant ainsi l'utilisation de la mezzanine servant jusqu'à présent de lieu de stockage.

Le coût des travaux s'élevant à 18 224.00€ HT (10 120.00€ HT pour la charpente/menuiserie et 8104.00€ HT pour la maçonnerie), Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

TOTAL des travaux HT .....	18 224.00€
TVA .....	3 644.80€
TOTAL de travaux TTC.....	21 868.80€

Leader (80% du HT).....	14 579.20€
Fond de Compensation de la TVA.....	2 989.46€
Complément financier de la commune .....	4 300.14€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de COLY-SAINT-AMAND à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander une subvention pour les travaux proposés
- Valide le plan de financement présenté par le Maire
- Autorise le Maire à effectuer les travaux et à signer tout acte subséquent

Compte tenu des retards de travaux et de l'incident qui a inondé le salon de thé, le Maire propose une remise de dettes pour Mme Delbrayelle pour le mois de juillet en précisant qu'elle n'en a pas fait la demande. Le Conseil Municipal valide la proposition du Maire et décide d'une remise du loyer de juillet en totalité.

### **COURRIER DES ATSEM**

Lettres de Florence DELMAS et Marie-France HARIELLE pour remercier le Maire, les élus, les maîtresses et les employés communaux qui les ont aidés.

### **RECRUTEMENT**

Pour la bibliothèque : les enseignantes ont formulé la demande de pouvoir se rendre à la bibliothèque les lundis avec les enfants. Il faudra peut-être revoir le volume d'heures de Florence qui se charge de la bibliothèque.

Pour le poste d'employé technique polyvalent vacant en février : le Maire a reçu 12 candidatures dont 8 ont été formulées par des administrés.

Proposition de contrat aidé pour Louis Flour : Il dépend de l'IM PRO et se trouve en situation de handicap. La commune peut bénéficier d'une prise en charge d'une partie de ses heures dans le cadre d'un contrat aidé. Le Maire précise qu'il est possible de lui laisser la responsabilité de l'entretien du cimetière, des rues... à voir dans le détail par rapport aux éventuelles embauches et à la répartition du travail avec les autres agents. Le Conseil Municipal délibère favorablement au recrutement pour accroissement temporaire d'activité de M. FLOUR du 16 septembre 2020 au 15 septembre 2021 à raison de 20h par semaine.

CDD Fabrice DELBOS : Le Maire propose de renouveler le CDD, le Conseil Municipal valide et autorise le Maire de renouveler le CDD à M. DELBOS tant que les besoins du service le nécessitent.

### **MARCHE DE PRODUCTEURS**

Le Maire observe qu'il y a beaucoup de monde cette année et un problème de distanciation non respectée, il informe le Conseil Municipal de la modification de l'arrêté du Maire pour rendre le port du masque obligatoire sur le marché pour les zones de déplacement.

Achat de 2500 masques remboursés par les associations et solution alcoolique.

Possibilités :

- sacs poubelles à scotcher sur les tables
- une personne à chaque entrée du marché (x2)
- tables positionnées dans le pré en haut (dans l'herbe)

### **DATES IMPORTANTES**

Proposition à Jean-Baptiste Cessac et Jean-Michel Demonein de se voir le 16 juillet à 10h30 pour préparer la réunion sur le thème du Multiple rural prévue le 03 août 2020 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

Le 08 septembre 2020 à 20h30 prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

### **OBSERVATIONS**

**Signatures du Conseil Municipal,**

Le Maire,

V. GEOFFROID